

**CRITERES DE QUALITE DES
PHOTOS
RESTAURANTS, CAFES ...**



SITTCO

CRITERES DE QUALITE DES PHOTOS D'UN RESTAURANT

Si vous choisissez de réaliser vous-même les photos de votre offre plutôt que d'avoir recours à un photographe professionnel, voici quelques recommandations de base.

LA PRODUCTION :

- Photo numérique (pas de scan de photo papier)
- Il est conseillé de fournir une dizaine de photos de qualité
- Photo en mode « Paysage » (horizontal)
- Photo récente : moins de 2 à 3 ans maxi
- Photo couleur (sauf stratégie éditoriale spécifique)

CHOISIR CE QUE VOUS ALLEZ PHOTOGRAPHER

CRITERES ESTHETIQUES / CONSTRUCTION DE LA PHOTO

Présence de clients attablés
Extérieur si existant avec un peu de client (attention au droit à l'image), photo d'intérieur valorisant la décoration/mobilier
Personnel de salle, l'accueil
Photo de plat dans une assiette mise en scène, verre (pas vide), chef en cuisine,
Table dressée
Espace enfant
La thématique
Espace cave

MES CHOIX :

OBJET	SAISON	MISE EN SCENE A PREVOIR

LA PREPARATION DU MATERIEL

- Eviter les effets fisheye
- Eviter les effets gadgets sans stratégie éditoriale.

LA PRISE DE VUE

- Conditions météo en adéquation avec l'objectif de la photo (le plus souvent ensoleillement)
- Mettre en scène ce que vous avez défini

- Exposition ; lumière suffisante mais pas excessive, contraste permettant de bien distinguer le sujet, pas de contrejour.
- Cadrage :
 - Format « paysage » (Horizontal)
 - S'assurer que tous les éléments figurant sur la photo sont utiles et valorisant
 - Equilibre de la photo (règle des 3/3...)
- Netteté / mise au point (si pas automatique)
- Être dans une position stable pour ne pas bouger

UNE FOIS LES PHOTOS PRISES

- Retraitement systématique de votre photo avant envoi à l'Office de Tourisme :
 - Taille 1024 pixels : utiliser des logiciels simples et gratuits à télécharger (ex : XNView...) pour redimensionner.
 - Vérifier le contenu de la photo après redimensionnement.
 - Nommage de la photo : nom de l'offre suivi du nom de l'élément principal figurant sur la photo (ex : restaurant A Cheda_vue terrasse_printemps)
- **A envoyer à l'Office de Tourisme (obligatoire sans quoi les photos ne pourront être diffusées) :**
 - les photos
 - le contrat de « Cession des droits d'auteur » qui est disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.corsica-pro.com/fr/sittco/contrat-de-cession-de-droits-par-un-fournisseur-dinformatons-au-benefice-du-reseau-sittco>
 - (ou l'Office de Tourisme a dû vous l'envoyer sinon le lui demander).
Vous devez remplir obligatoirement les « conditions particulières » après téléchargement du document et retourner le contrat rempli à l'Office de Tourisme.

SITTCO 
Système d'Information Touristique Territorial de Corse